

Séminaire Paris au Moyen Âge [5] du 5 mars 2021 : « De la liste au censier »

Séance enregistrée :

<https://pantheonsorbonne.zoom.us/rec/share/Oo7yg9KXOfei07iNdAIXI9yvwqu0sHPyNqv-ZoahVmJ-5oZEI34TDK6HwyVSXUK.RsxqoonPc12-F8Br>

(Code secret: #^8iVu5)

La 6^e séance du séminaire e-NDP a eu le mardi 16 mars 2021 à 10h, abordant « La topographie du cloître Notre-Dame et son bâti » avec Boris Bove (université Paris 8 et IRHT), Hélène Noizet (université Paris 1 LaMOP) et Philippe Bernardi (CNRS LaMOP). Les présentations (diaporamas, captations sonores et vidéos) des précédentes séances sont disponibles sur les Carnets du LaMOP, grâce à Pierre Brochard et Nicolas Perreux : <https://lamop.hypotheses.org/6870>.

Louis Genton : « Des listes d'hommes et de biens à Saint-Germain-des-Prés. Contrôle et redéfinition de la communauté monastique (fin du XII^e-début du XIII^e siècle) »

Louis Genton prépare une thèse intitulée : « *Patrimoine écrit, matérialité documentaire et gestion économique : la seigneurie monastique à Saint-Germain-des-Prés (XII^e-XIV^e siècle)* », sous la direction de Pierre Chastang et de Adam Kosto à l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Il a animé des ateliers de jeunes chercheurs sur les pratiques sociales de l'écrit jusqu'en 2020. Il est actuellement ATER en histoire médiévale à l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et secrétaire de la revue *Circé*. Il souhaite interroger les enjeux des listes d'hommes et de biens pour le contrôle au sein de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sachant qu'il s'agit d'une abbaye exempte fondée en 543. Elle est connue par sa longue tradition d'érudition, avec les Mauristes notamment. Son histoire économique repose sur son héritage carolingien, avec la mise en avant du polyptyque d'Irminon, sachant que l'objectif de Louis Genton est d'aller plus loin que ce polyptyque. Ce monastère et son bourg sont un espace séparé de la ville de Paris, comme le montre le plan de Truschet et Hoyau (v. 1552). Saint-Germain a beaucoup de biens à Paris et en Île-de-France (cf. aveux et dénombremments de 1373 et 1384), avec deux pôles autour de Montereau et de Dammartin/Montchauvet.

Sont mis en évidence trois moments principaux dans la production des écrits de gestion et d'administration dans ce monastère : la rédaction du cartulaire des Trois croix vers 1176-1177 ; l'apparition de quatre autres cartulaires au classement topographique à la fin du XIII^e siècle ; la rédaction de trois nouveaux « cartulaires » à fin du XIV^e siècle. Le premier temps correspond à l'éclosion de nouvelles pratiques de compilation ; le deuxième, à un tournant administratif et le troisième, à une réforme gouvernementale par l'écrit. Ces trois phases coïncident avec la naissance d'une mentalité administrative, qui se caractérise par le passage d'une administration traditionnelle et mémorielle à une administration par l'écrit. Concernant la production de listes de biens et d'hommes, à la fin du XII^e siècle, se montre une volonté d'ordonnement du patrimoine monastique, dont le cartulaire des Trois croix est une manifestation.

Prologue : La production de listes (IX^e-XII^e siècle)

Les moines ont écrit des listes dans le polyptype d'Irminon (BNF, latin 12832), qui s'inscrivent dans une politique documentaire plus large. On trouve des listes ajoutées à la documentation liturgique, comme dans le martyrologe d'Usuard (BNF latin 13745) où ont été insérés des listes d'abbés, des actes de confraternité et des actes ordinaires. Au moment où ils ne se sont pas encore dotés de nouveaux registres, les moines ont pris l'habitude d'ajouter des documents administratifs dans les documents prestigieux. 30 ans avant la rédaction d'un nouveau nécrologe, ils rédigent le cartulaire des Trois croix.

Cartularisation et production de listes : les indices d'une réforme institutionnelle du monastère

Classé par autorités (bulles pontificales, diplômes royaux, chartes comtales et épiscopales), le cartulaire des Trois croix est un cartulaire classique dans sa première phase de rédaction vers 1173-1176. Il met en avant les liens entretenus avec la papauté pour obtenir un privilège d'exemption. Il s'agit d'un rassemblement de l'histoire de l'abbaye pour faire valoir ses droits contre l'évêque de Paris, Maurice de Sully, avec une glorification du bilan d'Hugues de Monceau, abbé de Saint-Germain entre 1162 et 1182, et une mise en scène de la continuité du pouvoir abbatial. À cette époque, apparaît une mutation de l'autorité de l'écrit. La décrétale d'Alexandre III ne reconnaît plus les notices de tradition, d'où l'apparition de listes de propriétés pour fonder les droits des communautés monastiques. Dans le privilège du 15 nov. 1177 (AN, L 231 n° 53), le droit de présentation de l'abbé dans les églises paroissiales de l'abbaye est affirmé. C'est une victoire de l'abbé contre l'évêque de Paris. La seconde phase de rédaction du cartulaire correspond à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle (1176-1182). De nouveaux cahiers sont confectionnés. Ils rassemblent une documentation pratique, sachant qu'une série d'autres livres sont produits en même temps dans lesquels des listes sont ajoutées.

L'affirmation du *dominium* monastique : contrôle des hommes et des femmes du monastère et fixations du prélèvement

Au temps d'Hugues de Monceau, on fait enregistrer dans les sermons (BNF latin 12194, f. 219r) la prestation de serment de Guy, maire de Suresnes, avec 50 témoins. Au f. 219v, apparaît l'énumération de la descendance de Guy de Suresnes (Nathaniel L. Taylor, « Monasteries and Servile Genealogies Guy of Suresnes and Saint-Germain-des-Prés in the Twelfth Century », dans Monique Bourin et Pascal Chareille (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. Tome V-1 : Intégration et exclusion sociale, lectures anthroponymiques*, Tours, 2002, p. 249-268. En ligne : <https://books.openedition.org/pufr/16567>). Cela concerne près de 50 parents, jusqu'au cinquième degré de génération. La majorité de ces personnes n'a qu'un prénom. Cette liste est un outil de domination rappelant leur condition servile. La tradition de dénombrement des serfs était déjà présente dans le polyptyque. Cette liste met en scène une continuité sur plusieurs générations (cf. Nicolas Schroeder, « La transmission des outils et leur mise en liste. Quelques réflexions à partir d'exemples provençaux des XV^e et XVI^e siècles », dans Étienne Anheim, Laurent Feller, Madeleine Jeay et Giuliano Molani (dir.) *Pouvoir des listes au Moyen Âge*, t. II, *Listes d'objets, listes de personnes*, Paris, 2020). Il s'agit de marques concrètes de l'exercice du pouvoir.

Apparaît en même temps une structuration spatiale du prélèvement seigneurial, comme on peut le constater avec les cens en vin perçus par l'abbaye au bourg, à Issy et Meudon (BNF latin 12258). Cette fixation du prélèvement se manifeste dans une autre liste insérée dans le nécrologe du XII^e siècle (BNF latin 13882, f. 93v) qui énumère les revenus de la pitancerie à Avrainville.

Délimitation et affirmation de la communauté monastique

Le processus d'inclusion spatiale permet la constitution d'un espace sacré autour du bourg monastique. Des listes de censitaires des maisons du bourg sont produites v. 1176-1180 (AN, LL 1024, f. 101r-101v), avec un soin apporté par le scribe. L'information est compacte avec peu de connecteurs graphiques. La liste met tous les censitaires au même niveau, ce qui met en avant le caractère totalisant de la liste. Elle délimite l'ensemble du territoire du bourg de Saint-Germain-des-Prés. La liste pouvait être un objet symbolique pour affirmer le *dominium* sur les habitants du bourg.

Les enjeux de la délimitation multiscalaire du territoire monastique sont multiples, comme on peut le constater dans *l'enumeratio bonorum* du 15 novembre 1177 du privilège d'Alexandre III (AN L 231 n° 53). L'abbaye est au centre d'un dispositif spatial avec une énumération des possessions dans les diocèses de Sens, de Paris, de Chartres, puis de Rouen, de Soissons, de Meaux, d'Autun, de Bourges et

de Poitiers. Il s'agit d'une déambulation qui n'est pas close, avec des compartiments vierges pour intégrer de nouvelles possessions. La mise en ordre du patrimoine bénédictin commence à partir du polyptype d'Irminon (voir les travaux de Jean-Pierre Devroey). Les moines partent d'abord du Sud-Est, pour aller ensuite vers le Nord-Ouest dans une logique de déambulations circulaires. La représentation spatiale du patrimoine monastique s'inscrit dans une longue tradition, puisqu'ils commencent par les possessions les plus anciennes. Dans le diocèse de Paris, l'énumération est fondée sur les églises. L'itinéraire répond à une structuration du patrimoine autour du cadre paroissial. Est-ce un itinéraire de perception des dîmes ? Dans le pouillé de 1205 du diocèse de Paris, apparaît un découpage en doyennés et archiprêtres. Se fixe ainsi une géographie monastique accompagnée d'une structuration spatiale du patrimoine monastique. Une liste des fiefs de Saint-Germain-des-Prés (v. 1176) a été copiée dans le cartulaire des Trois croix (AN, LL 1024, f. 94r). C'est une liste par diocèse (Saintes, Paris, Meaux) des vassaux de l'abbaye, classés par proximité géographique. La liste suit une répartition par doyenné. Le patrimoine inféodé est éclaté, mais avec une reprise des cadres ecclésiastiques.

La liste est un outil entre gestion et mémoire au service de l'affirmation de la communauté monastique. Les acquisitions d'Hugues de Monceau sont par exemple en addition des Lettres d'Yves de Chartres (BNF latin 13056, f. 2). Cette logique mémorielle est à mettre en regard avec l'anniversaire d'Hugues de Monceau. L'acte de fondation de son anniversaire est ajouté dans le nécrologe de Saint-Germain (BNF, latin 13882, f. 94r). Les terres, les biens et les revenus attribués à la fondation de son anniversaire se retrouvent dans la liste de ses achats. Il y a donc une réelle connexion entre la documentation diplomatique, la documentation de gestion et la documentation liturgique. L'abbé laisse ses acquisitions en héritage aux moines, mais en préserve une partie pour fonder son anniversaire.

Ces nouvelles pratiques de compilation laissent supposer la naissance d'une « mentalité administrative ». La liste a un rôle central dans l'ordonnement institutionnel à Saint-Germain-des-Prés.

[Geneviève Étienne : « Les censiers de la commanderie du Temple de Paris \(XIII^e-XV^e siècles\) »](#)

Geneviève Étienne a soutenu sa thèse d'École des chartes en 1974, intitulée : *Étude topographique sur les possessions de la maison du Temple à Paris (XII^e-XIV^e siècles)*. Après avoir été conservatrice, elle est à présent secrétaire générale de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France.

Les archives de la Commanderie étaient jadis très riches, mais sont aujourd'hui lacunaires, suite à deux grandes périodes de destruction et de disparition : en 1307 lors de la saisie des biens du Temple par Philippe IV et en 1792 avec l'installation de la famille royale dans la Tour du Temple.

Domaine foncier du Temple

Au départ, apparaissent des donations isolées sur la rive gauche et la rive droite. Louis VII est très présent. Les Templiers acquièrent des terrains au Nord de Paris, mais ces acquisitions ne sont pas documentées. La maison du Temple à Paris est attestée en 1146-1147. Il s'agit du vieux Temple (rue vieille du Temple). L'église dans l'enclos du Temple est datée du milieu XII^e siècle, la Tour César, de la seconde moitié du siècle. Un regroupement des biens sur la rive droite et dans l'Île de la Cité s'opère à la fin du XII^e-début XIII^e siècle. Deux importantes acquisitions sont à signaler au début du XIII^e siècle au moment de la construction de la muraille de Philippe-Auguste : une terre à la Poterne Barbette (1203) et la censive de Saint-Eloi, près du Bourg Tibourg (1204). Le Temple a loti ces deux ensembles.

En 1279, intervient une transaction avec le prévôt de Paris restreignant la haute justice du Temple à leurs possessions hors les murs, qui accompagne le lotissement de la Villeneuve-du-Temple. Les

Templiers obtiennent l'autorisation de faire percer une porte en 1288 (porte du Chaume). Sont alors construits le grand comptoir et la grande tour du Temple à la fin du XIII^e siècle.

La censive du Temple sous les Hospitaliers

Après la confiscation de 1307, les biens sont placés sous administration royale jusqu'en 1313. Les Hospitaliers récupèrent l'Enclos du temple en 1328. La Villeneuve se peuple progressivement.

Les censiers de la commanderie du Temple de Paris

Les archivistes de l'Ordre de Malte les appellent cueilloirs de cens et rentes. Ce sont des censiers rassemblant le fonds de terre, les croîts de terre et les autres charges. Ne sont conservés qu'un seul original datant de 1252-1254 et une copie du XVIII^e siècle d'un censier sans doute antérieur, rédigé entre 1227 et 1229. Pour compléter cette documentation peuvent être utilisés les censiers des Hospitaliers du XIV^e siècle datés de 1350, 1358 (2), 1362 (2), 1375, 1376. Ce sont des censiers quasiment annuels, connus par des relevés faits à l'occasion de procès par les archivistes de l'ordre de Malte. Ces censiers ont été rédigés à partir de l'Enclos du Temple, sur l'ordre des précepteurs, puis des commandeurs-gouverneurs du Temple. Des maires sont cités, comme Jean de Moufle en 1322, qui a des attributions judiciaires et administratives, ou Jean Petit, maire receveur du Temple en 1375. Ces cueilloirs sont tous en français. Plusieurs mains interviennent dans le censier de 1375 (AN, S*5588). Les censiers sont tenus à jour quand il y a eu des mutations après leur rédaction.

Le censier des années 1230 est ordonné par termes, le premier étant celui de la Saint-Jean. Pour le censier de 1252-1254, un souci de plus grande clarté se manifeste. Il a été construit en deux parties, la première ayant un ordre topographique et la deuxième reprenant l'ordre des années 1230.

L'urbanisation de Paris est visible à travers ces censiers, avec une mise en évidence du réseau des rues. Les noms de ces dernières changent constamment, comme on peut le voir dans le registre de saisines du XIII^e siècle. Des points de repères sont mis en exergue : l'enceinte de Philippe-Auguste et ses portes, les bâtiments religieux, les grandes demeures, les édifices relevant de la commanderie, les établissements de nature économique, les hôtels aristocratiques, les puits (au milieu des rues au XIII^e siècle puis en fonds de parcelles), les enseignes. On remarque une augmentation du nombre des maisons entre les différents censiers, notamment entre 1230 et 1252-1254. La nature des constructions change, avec la disparition des activités économiques dévoreuses d'espace à l'intérieur de l'enceinte. L'urbanisation se poursuit au Nord sous les Hospitaliers.

Les censiers sont révélateurs de deux périodes de crise. La Peste noire apparaît au travers d'un registre d'ensaisinement de 1347 à 1351 (AN, MM 130) et d'un censier de 1350 (AN, S* 5586/1). La censive s'est rétablie très vite grâce à la procédure de criée. La guerre et l'occupation anglaise sont visibles dans un censier de 1438 (AN, S*5587/3), où de nombreuses maisons sont mises en criée. La crise n'est pas encore résolue en 1443-1444 (AN, S* 5586/6). La censive représente une partie des ressources de la commanderie, avec une très forte diminution en 1438 et en 1443-1444.